

**DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**AM N° PM/2023/367**

***Autorisation de stationner un camion sur le domaine communal***

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de Monsieur ORFAO Anthony en date du 22 décembre 2023,

**CONSIDERANT**, la demande d'autorisation de stationner un camion afin de procéder à un emménagement au 79 rue Jean Jaurès à (59184) SAINGHIN-EN-WEPPEES, il y a lieu de prendre toute mesure pour assurer l'ordre et la sécurité.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules devant le 79 rue Jean Jaurès à SAINGHIN-EN-WEPPEES, cela afin de permettre au demandeur de stationner un camion de déménagement. **Cette mesure prendra effet le mercredi 27 décembre à 17 heures jusqu'au jeudi 28 décembre 2023 à 12 heures. Deux places de stationnement seront neutralisées devant cette habitation.**

**ARTICLE 2** : La zone devra être sécurisée par le demandeur et le présent arrêté devra être affiché.

**ARTICLE 3** : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Monsieur ORFAO Anthony,  
Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de La Bassée,  
La Police Municipale,  
Aux archives municipales,**



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 22 décembre 2023

Le Maire

**Matthieu CORBILLON**